



Rapport de situation sur l'amélioration de l'accès aux aides techniques

Introduction

1. En octobre 2016, la soixante-troisième session du Comité régional pour la Méditerranée orientale a adopté la résolution EM/RC63/R.3 sur l'amélioration de l'accès aux aides techniques. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution et de la situation régionale en matière d'accès aux technologies d'assistance.
2. Dans la résolution EM/RC63/R.3, le Comité régional demandait au Directeur régional, entre autres choses, de fournir un appui technique aux États Membres dans l'élaboration de politiques et de programmes nationaux pour les aides techniques, dans la conduite d'une évaluation des besoins adéquates visant à orienter la planification des services, de faire le plaidoyer en faveur d'un transfert libre des connaissances et des informations, de renforcer la collaboration entre les pays, et d'élaborer des listes des aides techniques prioritaires.
3. En octobre 2017, une réunion parallèle de haut niveau organisée pendant la soixante-quatrième session du Comité régional (Pakistan) a conduit à l'adoption de la Déclaration d'Islamabad pour l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance, qui constitue un autre engagement important des États Membres.
4. Au niveau mondial, et grâce aux efforts de leadership du Gouvernement du Pakistan, la Soixante et Onzième Assemblée mondiale qui s'est tenue en mai 2018 a adopté la résolution WHA71.8 sur l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance. Cette résolution vient renforcer l'engagement des États Membres, de l'OMS et de ses partenaires à travailler de concert à la réalisation de l'objectif commun de l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance pour tous et partout.
5. Les efforts régionaux sont fortement liés à l'initiative de coopération mondiale relative aux technologies d'assistance (*Global Cooperation on Assistive Technology*, GATE). Les États Membres peuvent s'appuyer sur cette initiative pour couvrir les éléments essentiels à la bonne réalisation d'une stratégie pour les technologies d'assistance (politiques et financement, produits, personnels, et prestation de services). L'initiative GATE souligne la nécessité pour les États Membres de revoir la façon dont ils percevaient, concevaient, produisaient, fabriquaient, distribuaient, entretenaient et finançaient traditionnellement les aides techniques ou les dispositifs d'assistance. En vue de soutenir les pays dans la mise en œuvre de leur engagement à améliorer l'accès aux aides techniques, l'initiative GATE a tout d'abord procédé à l'élaboration d'une liste des aides techniques prioritaires.

Situation régionale

6. Du fait de lacunes en matière de connaissances et du manque de données spécifiques, il est difficile d'évaluer avec exactitude la situation de la Région en termes d'accès aux technologies d'assistance pour ceux qui en ont besoin. Néanmoins, les données disponibles sur les incapacités, les déficiences visuelles et auditives, le vieillissement des populations et la charge des maladies non transmissibles, des troubles mentaux et des traumatismes, de même que les données issues des situations d'urgence indiquent un besoin accru en technologies d'assistance et en services de réadaptation, ainsi qu'un accès limité à des aides appropriées et de qualité à un coût abordable dans la Région.
7. Les données disponibles montrent que la proportion de personnes âgées de la population de la Région augmentera progressivement, passant d'environ 6,6 % en 2015 à près de 15 % en 2050. Les maladies non transmissibles sont en augmentation dans la Région et la prévalence des principaux facteurs de risque comportementaux est l'une des plus élevées au monde. Étant donné que la Région possède l'un des taux les plus élevés de décès dus aux accidents de la circulation à l'échelle mondiale, on peut s'attendre à ce

que le nombre d'incapacités dues à des traumatismes liés aux accidents de la circulation non mortels soit élevé. De plus, les implications engendrées par les situations d'urgence dans de nombreux pays de la Région seront à l'origine d'un besoin accru en technologies d'assistance. Compte tenu de l'évolution des besoins des populations dans la Région, l'accès aux technologies d'assistance a tout autant d'importance que l'accès aux autres technologies.

Mise en œuvre de la résolution EM/RC63/R.3

8. La Région de la Méditerranée orientale a progressé dans l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance et a également fait en sorte de garantir leur intégration en tant que composante essentielle et inhérente à la couverture sanitaire universelle. Conformément à la résolution EM/RC63/R.3, une enquête d'évaluation rapide a été menée sur la situation des technologies d'assistance dans la Région, et un cadre régional a été élaboré pour améliorer l'accès à ces technologies dans les États Membres.
9. L'enquête d'évaluation rapide a été menée dans 17 États Membres. Elle montre que les politiques, les systèmes et les prestations de services sont inadaptés dans de nombreux pays de la Région. Obtenir les données et les informations pertinentes pour évaluer la situation a constitué un défi majeur étant donné que la majorité des pays ne disposent pas de systèmes de registre, de suivi ou de contrôle.
10. Les résultats de l'enquête d'évaluation rapide ont été compilés dans un rapport, qui fournit des informations de base utiles sur la situation régionale. Le rapport régional sera diffusé pendant la soixante-cinquième session du Comité régional, et les profils de pays seront communiqués aux ministres de la santé et délégations respectifs.
11. En mai 2018, un cadre régional sur l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance a été élaboré en consultation avec les États Membres au cours d'une réunion à Islamabad (Pakistan). Le projet de cadre identifie quatre objectifs stratégiques clés pour améliorer l'accès aux technologies d'assistance dans la Région :
 - améliorer le cadre d'orientation en vue d'une réalisation progressive de la couverture sanitaire universelle pour les technologies d'assistance ;
 - renforcer l'approvisionnement en aides techniques de haute qualité, efficaces, abordables et ne présentant pas de risque pour l'utilisateur ;
 - élargir la couverture de services pour la fourniture d'aides techniques ;
 - augmenter la disponibilité de personnels qualifiés à tous les niveaux.
12. Pour chacun des objectifs stratégiques, des actions prioritaires ont été identifiées avec une délimitation claire des rôles des États Membres, de l'OMS et des partenaires dans la mise en œuvre du cadre. Le cadre et ses actions accompagneront les pays dans l'élaboration de leurs feuilles de route pour l'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance. Les résultats de l'enquête d'évaluation régionale et les profils de pays individuels fourniront également de la matière pour l'élaboration des feuilles de route nationales.
13. En mai 2018, le projet de cadre a été communiqué à tous les États Membres de l'OMS durant la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé qui s'est tenue à Genève. Le cadre sera également communiqué aux États Membres lors de la cinquante-cinquième session du Comité régional de la Méditerranée orientale.

Obstacles

14. Malgré les efforts actuellement déployés en vue d'améliorer l'accès aux technologies d'assistance dans les pays de la Région, d'importants obstacles persistent. Les financements gouvernementaux et l'action programmatique sont insuffisants pour s'acquitter des engagements pris. Les mécanismes de coordination et/ou d'orientation vers les différents niveaux de soins impliqués dans la prestation de services demeurent grandement inefficaces. Les stratégies et les plans nationaux pour les technologies d'assistance ne sont généralement pas disponibles, et quand ils le sont, leur application et leur mise en œuvre sont généralement insuffisantes. D'importantes lacunes en matière de systèmes d'information et de recherche

pertinents s'ajoutent à une sous-notification des besoins en aides techniques dans la plupart des États Membres. Il n'existe pas d'informations fiables sur la disponibilité et l'accessibilité économique de chacune des aides techniques prise séparément. Les systèmes d'enregistrement, d'autorisations préalables de mise sur le marché et de réglementation des prix des aides techniques ne sont pas suffisamment solides. Certains types de personnels nécessaires et les possibilités de formation sur place sont peu nombreux. Enfin, les systèmes de suivi et de réglementation des prestations de service en technologies d'assistance sont quasiment inexistantes dans la Région.

Orientations futures

15. Le soutien politique dans tous les États Membres sera essentiel pour honorer l'engagement collectif d'amélioration de l'accès aux technologies d'assistance dans la Région.
16. Le projet de cadre sera testé dans trois États Membres afin de garantir qu'il accompagne efficacement l'élaboration de plans d'action et de feuilles de route nationaux visant à améliorer l'accès aux technologies d'assistance au niveau des pays. Les résultats des tests seront utilisés pour perfectionner le cadre. La version finalisée du cadre sera soumise au cours d'une future session du Comité régional pour approbation par les États Membres.
17. Un appui technique devrait être recherché auprès des experts internationaux du domaine des technologies d'assistance, et la mise en réseaux et les échanges de données d'expérience entre les pays devraient être renforcés.
18. La création d'un centre régional pour la recherche, la formation et l'innovation en matière de technologies d'assistance, ainsi que celle d'un système d'archivage des données et d'un système d'information devrait être envisagée afin de répondre aux besoins et de s'assurer que les efforts futurs reposent sur des estimations correctes en termes de financement requis, de produits (disponibilité et accessibilité économique), de personnels et de services.